

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 19 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de mai à 18 h 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Assais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président de la CCAVT.

Date de la convocation : mercredi 13 mai 2026.

22 présents + 7 pouvoirs (29 votes) :

QUORUM : 15

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Didier DUPIC, Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Wilfried MICHAUD, Frédéric PARTHENAY, Charlotte VARLET
- ✓ Commune de Assais-les-Jumeaux : Cécile GLORIAU, Christian PRUNIER, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Dominique PAQUEREAU
- ✓ Commune de Boussais : Eric BILLEAU, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Pascal ROCHARD
- ✓ Commune de Louin : Anne-Marie POUPIN, Line ROGER
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Nathalie BESSERON, Pascal BIRONNEAU, Jean-Marie BOUCHET

Pouvoirs (7) :

- ✓ Christophe AUGYROND a donné pouvoir à Line ROGER
- ✓ Régine CHABAUTY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Wilfried MICHAUD
- ✓ Jean-Yanne MARTINEAU a donné pouvoir à Nathalie BESSERON
- ✓ Pascal PRIMAULT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

- ✓ Gérard GIRET a donné pouvoir à Eric BILLEAU à partir de 20h (heure de son départ).

Absent(s)/Excusé(s) : Christophe AUGYROND, Régine CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Jean-Yanne MARTINEAU, Pascal PRIMAULT

Nathalie BESSERON a été élue secrétaire de séance

Création d'un poste de rédacteur – contrat de projet

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De créer à compter du 1^{er} juillet 2026 un poste de rédacteur territorial à temps complet sous forme de contrat de projet
- Que les missions confiées seront basées principalement sur le dispositif « contrat d'objectif territorial »
- De définir les horaires ordinaires de travail de cet agent dans sa fiche de poste
- De travailler exceptionnellement en dehors des horaires habituels définis ci-dessus, seulement à la demande de l'employeur ou avec son autorisation. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000. Les heures ainsi effectuées seront alors, à récupérer
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs
- De pourvoir ce poste par voie contractuelle, de la date de recrutement jusqu'à la fin du dispositif et/ou son financement
- Autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ce poste

La secrétaire,
Nathalie BESSERON

Le Président,
Olivier FOUILLET

. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260526-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-05-2026

Publication le : 27-05-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48